

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 1^{er} mars 2023 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022 portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers

NOR : ECOP2306194A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1^{er} et son annexe I ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu les courriers électroniques de Mme Eloïse Rousseau et de la fédération CFDT des finances,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le *b*) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 2022 susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne la fédération CFDT des finances (Confédération française démocratique du travail):

- *Mme TORMENTO (Amandine) est nommée représentante titulaire à la place de Mme ROUSSEAU (Eloïse) ;*
- *Mme DOREAU (Gaëlle) est nommée représentante suppléante à la place de Mme TORMENTO (Amandine).*

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 1^{er} mars 2023.

Pour les ministres et par délégation :
La secrétaire générale,

Anne Blondy-Touret